

M. HASZARD : Je crois qu'on le prépare. L'unique difficulté c'est que la population ne veut pas entendre parler du terrain que le ministre se propose d'utiliser. Si le choix s'arrête sur cet emplacement, il faudra acheter un peu plus de terrain afin d'avoir assez d'espace pour les installations actuelles et la gare nouvelle.

M. LANCASTER : L'honorable député qui vient d'adresser la parole dit que les citoyens de Charlottetown ne veulent pas entendre parler d'un certain emplacement. Je me demande ce que vient de faire ici la population de cette ville. Tous les habitants du Canada doivent fournir une grosse somme pour mener à bonne fin un projet vague et mal conçu et les citoyens de Charlottetown disputent avec le gouvernement le choix de l'emplacement de la gare. Mais, le gouvernement qui peut exploiter ce chemin de fer doit être en position d'arrêter une décision et de prendre la responsabilité de son choix sans se quereller avec la population de Charlottetown. Tant qu'il ne saura pas où ériger la gare, le gouvernement ne devrait pas demander à la Chambre une somme quelconque pour acheter un terrain dont il n'aura peut-être pas l'emploi. Le ministre prétend nous avoir fourni des renseignements complets. Pourtant, il s'est borné à dire qu'il demandait tant pour telle chose et tant pour telle autre, sans expliquer l'emploi qu'il fera d'aucune de ces sommes.

Il veut obtenir \$4,000 pour acheter un terrain dont il pourra n'avoir pas besoin. Il y a trois ans, étant à Charlottetown, je suis parti de la gare en question pour Sommersville, et il ne doit pas être difficile de se procurer du terrain aux alentours, à moins qu'un grand nombre de bâtiments n'aient été construits autour de la gare depuis trois ans. La gare m'a semblé construite sur les confins de la ville au centre de terrains vagues coûtant un prix modéré. Il me semble que le ministre des Chemins de fer ne devrait pas souffrir qu'un député du district de Niagara, dans la province d'Ontario, le renseigne sur ce qui se passe à Charlottetown, ni se laisser guider par un représentant de Charlottetown. C'est lui qui devrait éclairer la Chambre et expliquer l'emploi qu'il fera du crédit sans nous laisser deviner s'il se servira des fonds votés. Je ne puis comprendre qu'il tienne secret l'emplacement de la gare ou la superficie qu'elle occupera, de crainte de permettre aux propriétaires de biens-fonds de dicter leurs volontés au gouvernement. Mais il ne va pas jusque-là. Il refuse même de dire s'il a besoin d'un terrain ; aussi je ne crois pas qu'il y ait lieu d'accorder ce crédit avant que le ministre déclare que le gouvernement a pris une décision et qu'il a besoin de la somme qu'il nous demande.

M. HACKETT : Avant que ce crédit soit approuvé—car personne ne paraît disposé à accorder cette somme—

M. WILSON.

M. LANCASTER : Oui ; si nous obtenons les renseignements demandés.

M. HACKETT : Si nous obtenons des explications du ministre. La gare du chemin de fer à Charlottetown est une honte pour le Canada. Ce n'est ni plus ni moins qu'une vieille bicoque de bois construite il y a trente ans environ. Que l'emplacement actuel soit bien choisi, voilà une autre question. Je crois pourtant que si le ministre peut se procurer un terrain au bas de la grande rue Georges, au delà de l'hôtel Davies, la population sera satisfaite, et j'espère qu'on prendra bientôt une décision en ce sens. Le ministre parle du terrain environnant la gare ; puis-je savoir si on a pris des mesures depuis un an pour utiliser les terres aujourd'hui submergées ?

M. WILSON : Je voudrais que le ministre nous expliquât l'emploi de ces \$2,000.

L'honorable M. EMMERSON : Cette somme de \$2,000 a été fixée l'an dernier comme le chiffre de la dépense probable au 30 juin. Je ne connais pas les détails, mais je les fournirai demain.

M. HACKETT : Je désire obtenir du ministre des explications sur le dessèchement des terrains submergés à Charlottetown. Depuis 30 ans, personne n'avait songé à égoutter ces terres, mais voici qu'à la veille de l'élection complémentaire de l'hiver dernier, on a mis les ouvriers à remplir ce trou de fascines et de pierres afin d'assécher le terrain. Je voudrais savoir pourquoi ces travaux sont devenus nécessaires.

L'honorable M. EMMERSON : On voulait établir une cour à cet endroit. Il fallait combler ce trou avec des fascines et des pierres, et quelque temps auparavant, au cours de l'hiver, ces travaux furent commandés. Ils devaient coûter moins cher, si on faisait charroyer les fascines sur la neige pour les recouvrir de pierres. C'est une pure coïncidence que l'élection. Je ne puis en être responsable.

M. HACKETT : L'élection a été décidée d'abord, puis c'est grâce à un calcul du gouvernement que ces travaux ont été exécutés. Et mon honorable ami, le représentant de Charlottetown (M. Haszard) que je tiens en très haute estime, a obtenu un grand nombre de suffrages à cause de l'accomplissement de ces travaux à cette époque.

L'honorable M. EMMERSON : Mais, non ; assurément non. Je ne croirais pas à une pareille conduite de la part de la population de l'île du Prince-Edouard.

M. HACKETT : Comme les habitants des autres provinces, ceux de l'île du Prince-Edouard tirent le meilleur parti possible des circonstances. Je demanderai au ministre quel a été le salaire des ouvriers ?

L'honorable M. EMMERSON : Le gouvernement a payé tant par charge. Mon honorable ami sait qu'il a fallu transporter ces